Déclaration liminaire de la FCPE 78

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Madame la Vice-présidente du Conseil départemental,
Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous souhaitons prendre le temps de revenir sur les raisons qui ont conduit la FCPE des Yvelines à se joindre aux organisations syndicales enseignantes pour **demander le report du CDEN du 13 octobre dernier**. Cette date était celle d'une mobilisation nationale, à laquelle appelaient notamment les lycéens. Ce jour-là, nous avons souhaité que les représentants de parents puissent être présents auprès d'eux.

Accompagner, protéger, témoigner

Depuis le début du mouvement lycéen, nous avons proposé à nos représentants de parents d'élèves, sur tout le territoire, une ligne de conduite qui tient en trois mots : **accompagner, protéger, témoigner**. Avec une exigence commune à ces trois engagements, celle de **laisser aux jeunes la pleine maîtrise de leurs revendications** et de la manière dont ils choisissent de les porter, dans le respect des personnes et des biens.

Accompagner, c'est d'abord **aider à tenir ensemble deux libertés**. Celle des lycéens qui souhaitent manifester et celle de leurs camarades qui veulent entrer dans leur établissement et suivre leurs cours. Cela suppose parfois de renouer le dialogue pour que les accès restent libres. C'est aussi aider les jeunes à identifier, selon ce qu'ils demandent, les interlocuteurs qui peuvent leur répondre. Une revendication a davantage de chances d'être entendue lorsqu'elle est portée auprès de l'institution qui a les moyens d'y donner suite.

Protéger, c'est être attentifs aux situations qui peuvent leur échapper. Une mobilisation peut être **récupérée à des fins politiques**, des images peuvent circuler sur les réseaux sociaux **sans l'accord des jeunes qui y apparaissent**, une tension peut dégénérer. La présence d'adultes à leurs côtés permet parfois de prévenir ces situations et, lorsqu'elles se présentent, d'intervenir avant qu'elles ne s'aggravent.

Témoigner, c'est rendre compte de ce que nous avons vu et entendu. C'est **relayer, lorsque les jeunes le souhaitent, les besoins qu'ils expriment** et les raisons pour lesquelles ils se mobilisent, en veillant à ce qu'ils puissent toujours les formuler eux-mêmes.

Cette démarche a été **remarquée et saluée par l'institution**. Nous lui en sommes reconnaissants et nous sommes convaincus qu'elle va dans le bon sens. Malgré quelques incidents survenus en marge des rassemblements, souvent du fait de personnes extérieures aux lycées concernés, les mobilisations se sont, dans l'ensemble, déroulées dans des conditions qui ont permis aux jeunes de s'exprimer. Nous le devons à l'engagement et à la réactivité des personnels des établissements (enseignants, AED, agents et personnels de direction), du rectorat, de la DSDEN, de la préfecture de police et des services de gendarmerie. Nous pensons que **la présence des parents y a aussi contribué**. Les choses ne se sont pas

passées ainsi partout en France, et nous tenons à remercier celles et ceux qui, dans les Yvelines, ont permis que le dialogue soit maintenu.

C'est dans cet esprit que nous avons rejoint la demande de report du 13 octobre. Le **droit de manifester** est une liberté fondamentale. La **coéducation** est l'un des piliers de notre École. Ce jour-là, faire vivre la coéducation, pour nous, c'était être auprès des lycéens, là où ils avaient choisi de faire entendre leur voix.

La place des représentants des parents d'élèves

Cette expérience nous amène aussi à interroger la place faite aux représentants des parents d'élèves. Pendant ces mobilisations, nous avons été **peu informés et rarement associés aux échanges**. Nous vous remercions toutefois, Monsieur le Directeur académique, de nous avoir permis d'échanger en visioconférence le 6 octobre. Nous souhaitons que ce dialogue puisse s'inscrire dans la durée.

La place accordée aux parents se lit aussi dans des moments plus heureux de la vie de l'École. Lorsqu'un nouvel établissement est inauguré, il arrive que **les représentants des parents d'élèves ne soient pas conviés**. Une inauguration est pourtant un moment où toute la communauté éducative devrait pouvoir se retrouver. Et bien avant que l'on coupe le ruban, les familles ont déjà des choses à dire sur les conditions d'accueil, l'accessibilité des locaux ou les trajets que les élèves feront chaque jour. Sur ces questions aussi, nous souhaitons pouvoir apporter notre expérience **tant que les choix sont encore ouverts**.

Cette mise à l'écart tient aussi à des choix très concrets, comme **les horaires retenus pour les instances des établissements**. Lorsqu'un conseil se réunit en pleine journée, à une heure incompatible avec une activité professionnelle, les parents élus ne peuvent tout simplement pas siéger. **La réglementation prévoit pourtant que les instances soient organisées à des horaires permettant la représentation des parents.** Ce n'est pas une question de confort : c'est la condition pour que la voix des familles soit effectivement entendue là où se prennent les décisions qui concernent leurs enfants.

En tant que représentants des parents d'élèves à l'échelle du département, nous demandons à être **informés plus régulièrement et consultés plus en amont** sur les sujets qui concernent les élèves et leurs familles. Nous savons, par expérience, combien de difficultés peuvent être comprises plus tôt, et parfois résolues, lorsque chacun peut apporter ce qu'il voit depuis la place qu'il occupe. Nous souhaitons que cette concertation devienne une habitude, **sans attendre que les difficultés nous obligent à hausser le ton** pour être entendus.

Les élections des représentants de parents d'élèves de cette année en ont donné des exemples très concrets. Malgré la bonne volonté de la DSDEN, les difficultés rencontrées ont montré combien il était nécessaire que les directions d'école, les chefs d'établissement et les représentants des parents **préparent ensemble ces élections**. Est-il normal que des parents **passent pour des donneurs de leçons** lorsqu'ils demandent simplement que les règles communes soient appliquées ?

La même question se pose dans les conseils de discipline. Lorsqu'un représentant de parents rappelle une règle de procédure, il contribue à **garantir les droits de l'élève et de sa famille**. Et oui, il arrive que des parents bénévoles connaissent mieux certaines dispositions du code de l'éducation que les personnels chargés de les appliquer. Cette connaissance s'acquiert. Dans notre fédération, une grande partie de nos représentants se forment, s'informent et partagent leur expérience. Il nous paraît important de rappeler aux directrices et directeurs d'école et aux chefs d'établissement que les représentants de parents **font pleinement partie de la communauté éducative**. Ils peuvent s'appuyer sur nous, y compris lorsque nous leur signalons une difficulté.

Chaque année, les bénévoles de la FCPE des Yvelines consacrent **des milliers d'heures de leur temps à faire vivre l'École publique**. Les parents engagés à la PEEP et à l'UNAAPE donnent eux aussi de leur temps

au service des élèves et de leurs familles. **Est-ce trop demander qu'un tel engagement soit reconnu** et que cette reconnaissance se traduise, concrètement, par une place dans les échanges dès le départ ?

Construire ensemble des propositions

Cette concertation doit aussi nous permettre de faire remonter au ministère ce que nous constatons dans les Yvelines. Les réponses apportées par le ministre à la mobilisation lycéenne restent, à nos yeux, **en décalage avec une part des préoccupations exprimées par les jeunes**. Nous proposons de travailler ici, avec les services de l'Éducation nationale, les collectivités et les représentants de la communauté éducative, pour **construire des propositions concrètes et les porter ensemble au ministère**. Cela vaut pour tous les sujets éducatifs, de la maternelle au lycée. Les lycéens ont su faire entendre leur voix. Il nous revient aussi d'aller chercher **celle des collégiens et des plus jeunes**. La force avec laquelle une difficulté s'exprime ne dit pas à elle seule l'urgence d'y répondre.

Il en va ainsi de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui doit rester **une priorité absolue**. Le questionnaire ministériel soulève une question à laquelle nous souhaitons une réponse dans les Yvelines. Lorsqu'un enfant révèle des violences, **quels professionnels seront effectivement disponibles pour l'écouter, le protéger et l'accompagner dans la durée** ? La confiance se construit au fil du temps, auprès d'adultes que l'enfant connaît et vers lesquels il sait pouvoir se tourner. Nous souhaitons que les moyens consacrés à cet accompagnement soient discutés ici, avec celles et ceux qui auront à le mettre en œuvre.

Il en va aussi de l'inclusion scolaire. Voilà plus de vingt ans que le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap est inscrit dans la loi. Et pourtant, pour trop d'enfants, **ce droit tient encore dans quelques lignes sur le papier**. Faute de moyens, faute d'attractivité des métiers de l'accompagnement, faute de formation des personnels, faute de dispositifs d'accueil en nombre suffisant, des familles doivent encore se battre pour que leur enfant puisse **suivre une journée entière de classe ou bénéficier de l'accompagnement qui lui a été reconnu**. C'est à cette réalité que nous devons répondre ensemble. Nous souhaitons que ce travail commence ici, à partir des besoins que les familles et les équipes nous signalent, et qu'il débouche sur des propositions que nous puissions porter ensemble au ministère.

Des avancées à saluer

Nous tenons à remercier le Conseil départemental pour **la place qu'il a réellement donnée aux parents** dans la définition des conditions de fonctionnement de la nouvelle SEMOP C'Midy, mise en place depuis cette rentrée. Nous le remercions également pour son engagement en faveur **d'aménagements rapides face aux fortes chaleurs** dans les collèges yvelinois qui y sont les moins bien protégés.

Nous voulons enfin vous remercier pour **la considération que l'institution accorde aux représentants des parents d'élèves dans les Yvelines**. Si nous demandons à être informés plus régulièrement et associés davantage, c'est aussi parce que le dialogue existe déjà à l'échelle du département et que nous savons ce qu'il permet. Cette reconnaissance se vit encore de manière inégale d'une école ou d'un établissement à l'autre. Nous souhaitons qu'elle trouve partout sa traduction dans les relations de travail au quotidien. Et pour la place que vous nous faites déjà dans ce dialogue départemental, nous tenons à vous dire **un grand merci**.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants des parents d'élèves FCPE des Yvelines